COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 06 décembre 2023

DEL20231206_126

L'an deux mil vingt-trois, et le six décembre à 18 heures trente minutes, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle des mariages à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres, le 30 novembre précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes d'Arve et Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32
Présents : 19, puis 20 à partir de 19h05, 21 ensuite à 19h07 et 22 à partir de 19h37 ;
ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON, Esther VACHOUX ;
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Régine MAYORAZ ;
LA MURAZ : Gianni GUERINI, Nadine PÉRINET ;
MONNETIER-MORNEX : Laurent CHIORINO (arrivé à 19h05 et la délibération DEL20231206_127) ;
NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Nadège SAPORITO ;
PERS-JUSSY : Dominique BRAND, Patrice DOMPMARTIN (arrivé à 19h07 et la délibération DEL20231206_128), Isabelle ROGUET ;
REIGNIER-ÉSERY : Sophie BIOLLUZ, Didier EISACK, Denise GÉRELLI-FORT, Sébastien JAVOGUES (arrivé à 19h37 au cours de la présentation du Projet Social de Territoire (PST) et à partir de la délibération DEL2023_12_131), Stéphanie LE MOAL, Billy MARQUET, André PUGIN, Lucas PUGIN, Isabelle SAGE ;
SCIENTRIER : Patricia DÉAGE ;

Pouvoirs : 3
Absents excusés avec procuration : Michel BRANTUS, Virginie JACQUEMOUD, Séverine MILLOT-FEUGIER ;
Absents excusés : Christophe AUGUSTIN, Frédéric CHABOD, David DE VITO, Anne-Marie LALLIARD, Aline MIZZI, Valérie VACHOUX, Ludovic WISZNIEWSKI.
Secrétaire de séance : Patricia DÉAGE.

DEL20231206_126 - Budgets Principal et annexe Zones d'Activités Économiques (ZAE) - Ouverture de crédits d'investissement par anticipation avant le vote des Budgets Primitifs (BP) 2024

Rapporteur : Régine MAYORAZ, 4ème Vice-Présidente en charge des Ressources

VU le CGCT et notamment l'article L1612-1 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article L1612-1 du CGCT disposant que jusqu'à l'adoption du budget, ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cet article, l'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits ; Madame la Vice-présidente expose qu'en attendant le vote du BP 2024, il convient de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour la section d'investissement, l'article L1612-1 du CGCT précise qu'en dehors des dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget, et des dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement, votées sur des exercices antérieurs, une autorisation du Conseil est obligatoire pour procéder à des engagements de dépenses avant le vote du BP.

A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte, sont donc, les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget 2023, c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites aux budgets primitifs et aux budgets supplémentaires, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives.
En revanche, les crédits inscrits en Restes À Réaliser (RAR) ne doivent pas être retenus pour déterminer le quart des ressources susceptibles de pouvoir être engagées, mandatées et liquidées par l'exécutif avant le vote du budget.

La délibération prise par l'Assemblée délibérante et portant ouvertures de crédits par anticipation aux votes des BP 2024, doit toutefois préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitres.
Les dépenses ainsi autorisées dans l'attente du vote des budgets, engagent la Collectivité, dans la mesure où elles devront être reprises à minima, aux budgets de l'exercice 2024.

Il appartient donc à l'organe délibérant, seul compétent pour adopter les BP, de fixer avec précision le montant et la nature des dépenses d'investissement qui peuvent être engagées avant l'adoption définitive des budgets.

Aussi, et afin de gérer au mieux les affaires courantes et de pouvoir réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, dont le besoin peut intervenir d'ici aux votes des BP 2024, il convient donc d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires.

Il est ainsi proposé au Conseil communautaire, de porter cette ouverture anticipée de crédit d'investissement pour 2024, à hauteur maximale de 25 % des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice 2023.
Ces ouvertures de crédits constituent des plafonds d'engagement de la Collectivité, dans l'attente du vote des BP 2024, qui préciseront les montants de l'exercice budgétaire et les projets financés.

Au vu de l'ensemble de ces informations, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- VOTE l'ouverture anticipée des crédits d'investissement telle que proposée ci-après, pour les budgets principal et annexe de la ZAE, en attendant le vote des BP 2024 :

1 - Budget principal :

MONTANT BP 2023	25 % AUTORISÉ
21 689 472,59 €	5 422 368,15 €

Ouverture de crédits anticipés :

CHAPITRE	ARTICLE	OBJET	MONTANT OUVERTURES CREDITS AU BP 2024
CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			139 000,00 €
203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	2031- Frais d'études	Audit énergétique, étude divers	20 000,00 €
	Sous-total		20 000,00 €
204 - Subventions d'équipements versées	204182 - Autres organismes publics	Aide bailleurs	100 000,00 €
	20421 - Biens mobiliers, matériel et études	Primes chauffage bois et vélo	19 000,00 €
	Sous-total		119 000,00 €

CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			278 500,00 €
213 - Constructions	21318 - Bâtiments publics - autres bâtiments publics	Travaux : services technique et maison Cécile Bouquet	50 000,00 €
	2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	Panneaux signalisation	8 500,00 €
	2138 - Autres constructions	Travaux	10 000,00 €
	Sous-total		68 500,00 €
215 - Installations, matériel et outillages techniques	2151- Réseaux de voirie	Travaux voirie	100 000,00 €
	21571 - Matériel roulant	Camion 3,5t + véhicule utilitaire	80 000,00 €
	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	Petits équipements	10 000,00 €
	Sous-total		190 000,00 €
218 - Autres immobilisations corporelles	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	Achat ordinateur, téléphone..	10 000,00 €
	2184 - Mobilier	Mobilier (tennis, gymnase)	5 000,00 €
	2188 - Autres immobilisations corporelles	Supports communication	5 000,00 €
	Sous-total		20 000,00 €
CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS			1 300 000,00 €
231 - Immobilisation corporelles en cours	2313 - Constructions	Complexe intercommunal sportif, gendarmerie	1 100 000,00 €
	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	Déploiement schéma cyclable et rond-point	400 000,00 €
	Sous-total		1 500 000,00 €
CHAPITRE 27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			150 000,00 €
276 - Autres immobilisations financières	27638 - Autres établissements publics	Établissement Public Foncier (EPF)	150 000,00 €
	Sous-total		150 000,00 €
CHAPITRE 45 - COMPTABILITÉ DISTINCTE RATTACHÉE			50 000,00 €
458 - Opérations sous mandats	458113 - Opération Containers Semi-Enterrés (CSE)	Aménagement CSE	50 000,00 €
	Sous-total		50 000,00 €
TOTAL			2 117 500,00 €

2 - Budget annexe - “Zone d’Activité Économique” (ZAE) :

MONTANT BP 2023	25 % AUTORISE
1 341 850 €	335 462,50 €

Ouverture de crédits anticipés :

CHAPITRE	ARTICLE	OBJET	MONTANT OUVERTURES CREDITS AU BP 2024
27- AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			100 000,00 €
276 - Autres immobilisations financières	27638 - Autres établissements publics	Annuité portage	100 000,00 €
	Sous-total		100 000,00 €
TOTAL			100 000,00 €

Le Secrétaire de séance
Madame Patricia DÉAGE

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 12/12/2023
Publié, le 12/12/2023